

Remise à Niveau Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - SSIAP 1



Organisation



Durée : 21 heures



Public : Les agents de sécurité incendie et d'assistance à personne ne pouvant pas justifier de 1607 heures en poste de SSIAP1 au cours des 36 derniers mois ou n'ayant pas effectué leur recyclage dans les délais prescrit.



Pré requis : Pour se présenter à la formation de remise à niveau SSIAP 1, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une aptitude physique conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- Être titulaire du SSIAP 1, de l'ERP 1 ou de l'IGH1.

- Être titulaire du SST, du PSC1 ou équivalent en cours de validité.



WWW.QUALICERT.FR

Objectif pédagogique

Remettre à niveau ses connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.

Programme

1/ FONDAMENTAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE

Evacuation des occupants
Implantation déserte et voiries-isolément
Matériaux de construction
Cloisonnements, aménagements
Dégagements
Désenfumage
Éclairage normal et de sécurité
Installations techniques
Moyens de secours alarme

2/ PRÉVENTION

Evolution de la réglementation
Accessibilité du Public

3/ MOYENS DE SECOURS

SSI
Agents et moyens d'extinction

4/ MISE EN OEUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION

Méthode d'extinction d'un début d'incendie
Protection individuelle
Exercices d'extinction de feux réels de différentes classes au moyen d'extincteurs adaptés
Entraînement à l'utilisation d'un R.I.A. sur feux réels (parcours non rectiligne)
Être capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques

5/ EXPLOITATION DU PC DE SÉCURITÉ

Fonctionnement d'un poste de sécurité
Appel, accueil et guidage des secours publics

6/ RONDES DE SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX

Objectif et organisation des rondes
Utilisation des moyens de communication

Références/recommandations

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Recyclages et formations complémentaires

- Recyclage tous les 3 ans, recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme